

cette semaine, il nous faut les noms des membres proposés." J'ai dû prier les honorables députés de se hâter de me fournir les noms, afin de pouvoir former le comité lundi.

Qu'est-il arrivé lundi lorsque nous avons pris les dispositions voulues pour instituer le comité? Il était proposé d'accorder à cette motion la priorité pendant la semaine entière. Or, les honorables vis-à-vis se sont opposés à cette proposition de ma part. Ils ont trouvé à redire à ce que la Chambre aborde le lendemain, la motion visant l'institution du comité. Or, nous avons réussi à tenir la Chambre occupée pendant quatre jours de la semaine, toute la journée hier et jusqu'à maintenant. La question aurait pu être réglée lundi après-midi. Mais voici que le mardi de la semaine suivante on est encore à débattre la simple question de savoir si, oui ou non, nous allons instituer un comité d'enquête sur l'accroissement des prix.

Je le répète, en agissant de la sorte les honorables vis-à-vis ont sûrement retardé les délibérations. Le coupable n'est pas le Gouvernement; ce sont ceux qui jusqu'à aujourd'hui ont posé des difficultés à l'institution du comité. Je l'ai déjà dit, si les membres de la C.C.F. pouvaient imposer leurs vues, nous n'aurions pas de comité. Leur projet d'amendement comportait virtuellement la radiation de la motion initiale et son remplacement par quelque chose de différent.

Autre critique. On a prétendu que le Gouvernement a agi de façon évasive, qu'il est inerte et qu'il en est responsable. Qu'il me soit permis de le préciser, s'il faut blâmer quelqu'un d'avoir adopté des tactiques d'évasion ou d'être resté inerte, c'est non pas le Gouvernement mais uniquement les honorables députés d'en face.

Le chef de la C.C.F. s'est déclaré mécontent. D'autres ont prétendu que le mécontentement, et que sais-je encore, existait dans le public. A mon sens, la colère n'est ni un argument, ni une réponse à quoi que ce soit. Je conviens que jusqu'ici les membres de l'opposition ont donné plusieurs marques de leur colère et de leur mécontentement mais, pour ce qui est de la population, j'ose dire qu'elle en veut, non pas au Gouvernement, mais à ceux qui jusqu'ici ont tenté, par tous les moyens possibles, d'empêcher le Gouvernement d'instituer le comité.

Je veux donner à nos collègues de la C.C.F. et à quelques députés oppositionnistes un sujet de méditation pour quelques jours. Peut-être n'accepteraient-ils pas volontiers la remarque, si elle était de mon cru, mais ils feront probablement plus de cas de la source d'où elle vient. Certains d'entre eux sont déjà au

courant sans doute des articles que les journaux du pays ont publiés sur leur attitude au cours du débat. J'ai conversé avec un grand nombre de personnes la semaine dernière et, en particulier, au début de cette semaine. Beaucoup m'ont demandé, je le répète, quand cesserait ce gaspillage des deniers publics et du temps des membres du Parlement. La Chambre peut certes, disaient-ils, se prononcer sur la création du comité chargé d'enquêter sur la situation sans discuter indéfiniment, retardant ainsi l'étude des autres questions plus importantes inscrites au *Feuilleton*, ainsi que d'autres à venir.

J'ai à la main un article de fond, un échantillon, en somme, que je citerai parce que, sauf erreur, personne à la Chambre ne m'accusera d'en avoir inspiré les rédacteurs. L'article, tiré du *Globe and Mail*, de Toronto, livraison du 6 février 1948, emprunte son titre: "Inaction, manœuvres évasives", aux honorables vis-à-vis selon qui le Gouvernement cherche à user de détours. Ils l'ont accusé d'inaction et ainsi de suite. Afin qu'on ne me reproche pas d'omettre quelque phrase significative de l'article de fond, je désire le citer en entier à l'intention des honorables vis-à-vis et surtout des membres de la C.C.F. Voici le texte de cet article qui a paru sous le titre: "Action dillatoire":

Pendant que les Communes discutaient la constitution du comité parlementaire d'enquête sur les prix, les groupes oppositionnistes n'ont réussi à faire accepter aucun des nombreux amendements dont certains avaient probablement du bon. Toutefois, le fait que le Gouvernement les a rejetés n'exuse pas le chef de la C.C.F. d'avoir menacé de boycotter le comité. Quelles que soient ses imperfections, cet organisme, jouissant de tous les pouvoirs d'une commission, est autorisé à enquêter et à faire rapport sur "les causes de la hausse récente du coût de la vie", ce qui, selon la diligence et l'initiative dont fera preuve le comité, peut signifier peu ou beaucoup. De telles attributions n'empêchent aucunement d'examiner à fond les accusations répétées par tout le pays et portant que la pénurie de denrées de consommation résulte du mercantilisme et d'autres abus.

Il est sans doute révélateur d'entendre ceux-là même qui ont le plus dénoncé le mercantilisme et d'autres excès crier le plus fort à "l'inefficacité" du comité. M. M. J. Coldwell, chef national du parti C.C.F., est le principal tenant du boycottage. "Nous ne prendrons pas part à cette manœuvre", a-t-il dit. N'a-t-il pas affirmé aussi, au début de janvier, que les salaisons canadiennes bénéficieraient d'une "plus-value" de 10 millions de dollars par suite de la hausse des prix de la viande?

Si M. Coldwell ne tente pas d'é luder l'obligation de démontrer la véracité de cette dernière assertion, il devrait s'empresser de permettre au comité d'en déterminer la valeur. La tâche lui est facile. Qu'il se présente le plus tôt possible au comité, qu'il y répète ses accusations et fournisse les preuves à l'appui.